

GROUPE FLO

Société anonyme au capital de 20.135.713,50 €
Siège social : Tour Manhattan, 5/6 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie
349 763 375 RCS Nanterre

EXPOSE DES MOTIFS DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2014

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Groupe Flo a été convoquée à l'effet d'approuver un ensemble d'opérations d'apports s'inscrivant dans le cadre d'une réorganisation de l'activité Brasseries du Groupe Flo, laquelle correspond à la branche d'activités de restauration haut de gamme des brasseries de renom situées à Paris et en Province.

Il est rappelé que l'activité Brasseries du Groupe Flo est actuellement structurée comme suit :

- la société Groupe Flo SA est propriétaire en direct d'un certain nombre de fonds correspondant auxdites brasseries et des baux commerciaux correspondants (ci-après ensemble les "**Fonds**").
- tous ces Fonds sont actuellement exploités sous la forme d'un contrat de location-gérance par une société d'exploitation (filiale ou sous-filiale du Groupe Flo) ayant le nom (ou un sigle pour Le Bœuf sur le Toit) de la brasserie concernée comme dénomination sociale.

Cette répartition entre d'un côté les actifs immobilisés (détenus par Groupe Flo SA) et l'exploitation des Fonds (confiée aux sociétés d'exploitation, avec notamment le personnel propre à chaque brasserie) ne se justifiant plus à ce jour notamment pour les raisons ci-après indiquées, le Conseil d'Administration de Groupe Flo a envisagé de réorganiser cette activité Brasseries en transférant, sous la forme d'un apport soumis au régime juridique des scissions, à chacune des sociétés d'exploitation (plus une société nouvelle qui a été récemment créée pour 'accueillir' le Fonds Bofinger), les éléments d'actif et de passif nécessaires pour caractériser, au niveau de ces sociétés d'exploitation, une branche autonome et complète d'activité.

Les particularités propres à chaque brasserie emportent le constat de la nécessité d'une gestion individualisée. La gestion des brasseries nécessite en effet une individualisation de l'exploitation car ces dernières ont des particularités qui conduisent à développer un aspect marketing, un mode opératoire et une stratégie spécifiques à chacune des brasseries.

Les brasseries s'inscrivent dans une tradition culinaire et historique ouverte sur l'actualité spécifique à chacune d'elle, au-delà de leur localisation.

Ainsi, le Vaudeville, qui dispose d'un style art déco, renvoie aux Années Folles et allie l'esprit du spectacle à celui du quartier d'affaires dans lequel il se situe. Le style art déco se retrouve dans la brasserie Julien laquelle est l'un des premiers café-concerts du quartier du Faubourg Saint-Denis et est classée monument historique.

Le Bœuf sur le Toit, proche des Champs Elysées, reflète quant à lui l'esprit parisien tendance rive droite et garde l'esprit des concerts de jazz qui y avaient lieu autrefois.

Le Bofinger et le Petit Bofinger, depuis leur ouverture en 1864, sont établis sur le thème alsacien tout comme Brasserie Flo, située quant à elle à proximité de la Gare du Nord et de la Gare de l'Est.

Le Terminus Nord, proche de la Gare du Nord, conserve l'esprit d'un lieu de rencontre des voyageurs.

L'Excelsior, situé à Nancy, reflète le patrimoine culturel et gastronomique nancéen et allie un esprit d'art et d'industrie.

La brasserie les Beaux-Arts, brasserie de style Belle Epoque à Toulouse, est depuis le 19^e siècle un observatoire de la vie sociale toulousaine et l'un des lieux de prédilection des personnalités du monde de l'art, des affaires et du sport.

Enfin, Flo Reims, brasserie emblématique à Reims, est le lieu de rendez-vous privilégié des épicuriens rémois, s'y regroupent politiques, sportifs, artistes, hommes d'affaires ou habitués de toujours.

L'apport partiel d'actif qui est envisagé à chaque brasserie et qui induit leur individualisation aura pour effet de réunir l'« âme » qui leur est spécifique.

Comme indiqué ci-avant, les sociétés bénéficiaires des apports exploitent déjà, chacune en ce qui la concerne, en location gérance le Fonds qui lui serait apporté sous réserve de votre approbation.

L'objectif des dirigeants de la société Groupe Flo est de parfaire cette individualisation en apportant à la société exploitante le Fonds et ainsi d'aboutir à ce que cette société dispose de l'ensemble des moyens nécessaires à l'exercice de son activité de restauration.

L'apport partiel d'actif de la société Groupe Flo vers les bénéficiaires des apports permettra à ces dernières d'exercer une activité de restauration en parfaite autonomie au travers de la maîtrise de l'ensemble des actifs.

La raison essentielle de l'opération en cause entre Groupe Flo et les bénéficiaires des apports réside ainsi dans une réorganisation en vue d'une gestion individualisée des brasseries.

En outre, du point de vue juridique, ce transfert des Fonds interviendrait dans le cadre d'un apport partiel d'actif soumis au régime des scissions de telle sorte qu'il y ait une transmission universelle de patrimoine au profit de chaque société d'exploitation bénéficiaire des apports, de l'ensemble des éléments attachés à la branche ainsi apportée, en ce compris le bail par application des dispositions de l'article L. 145-16, alinéa 2, du Code de commerce.